PATRIMOINE

La maison forestière d'Alexandre Dumas enfin restaurée

PUISEUX-EN-RETZ La maison forestière Maison-Neuve, fréquentée par Alexandre Dumas jeune, était à l'abandon depuis plusieurs années. Elle vient d'être partiellement restaurée par un chantier d'insertion. Une première étape avant d'envisager sa valorisation touristique.

LES FAITS

- La maison forestière Maison-Neuve où Alexandre Dumas se rendait durant son adolescence, est située au carrefour de la RN2 et de la D2 entre Montgobert et Puiseux-en-Retz, en forêt de Villers-Cotterêts.
- Elle appartient à l'Office nationa
- des forêts (ONF).
 En 2013, juste avant la construction de l'échangeur de Montgobert, cette maison du XVIII^a siècle a failli être détruite. Quatorze associations se sont mobilisées pour qu'elle soit conser
- Inoccupée depuis plusieurs années, elle avait été dégradée début 2024 avec une inscription « Rockwool

IULIEN ASSAILLY

'inscription « Rockwool dégage» est effacée. Les parpaings qui muraient les fenêtres ont été enduits. Les joints neufs entre les pierres redonnent un aspect lumineux à la facade de la Maison Neuve. Le travail des bénéficiaires du chantier d'insertion de la communauté de com-munes de Retz-en-Valois (CCRV) se voit. Lorsque l'on roule en di-rection de Soissons sur la RN2, en arrivant de Villers-Cotterêts, on peut admirer leur ouvrage. En passant par le sentier de randonnée qui longe cette maison, on peut même le voir de près. Trois bénéficiaires et leur enca-

Trois bénéficiaires et leur enca-drant sont venus du mardi 22 au vendredi 24 mai. «Nous avons dans un premier temps débrous-saillé », détaille Laurence Des-pierres, chargée du planning du chantier d'insertion de la CCRV. «Puis nous avons commencé à reti-rer l'inscrition au avoit été faite à rer l'inscription, qui avait été faite à la chaux liquide, avec l'aide d'une sableuse. Nous sommes passés ensuite au rejointoiement des pierres Des retouches légères furent égale-

ment faites sur la corniche. Pour l'Office national des forêts, propriétaire de cette maison du 18° siècle, cette intervention est la bienvenue. « Pour retirer l'inscription, les premiers devis s'établis saient à 10 000 euros. L'interven-tion de la communauté de communes de Retz-en-Valois, par le



Un chantier d'insertion a permis dans un premier temps d'enlever les tags et de rejointover les pierres en attendant un diagnostic complet, Retz-en-Valoi

Pour valoriser le site, un facteur important: le bruit des véhicules sur la route nationale, qui empêche d'en faire un lieu où l'on s'arrête longtemps

biais du chantier d'insertion, a été bienvenue », explique Jérôme Jaminon, directeur de l'agence terri-toriale de Compiègne, qui gère les

départements de l'Aisne et l'Oise. « Notre objectif actuel est de proté-ger et préserver cette maison forestière, en attendant qu'elle trouve sa place au sein de l'ensemble des sites visitables en forêt. » Pour rappel, cette maison forestière devait être démolie dans le cadre du chantier de la RN2 et de la réalisation de l'échangeur de Montgo-bert. Le bâtiment a été sauvé sous pression d'associations. d'amoureux du patrimoine et de littérature qui se sont mobilisés pour sa conservation. Le tracé de la route avait finalement été revu.

Depuis 2013, le site était à l'état d'abandon, vandalisé et tagué. L'intérêt de ce chantier est donc non négligeable pour l'ONF, mais aussi pour les participants au chantier d'insertion, qui accueille des personnes éloignées de l'emploi. «Ça nous semblait valorisant pour eux de travailler sur un bâtipour eux de travallier sur un bair-ment qui a une histoire », observe Thierry Gilles, vice-président de la CCRV. Outre son âge, le bâti-ment a effectivement un passé riche puisqu'il fut décrit longuement et tient de décor, avec la fo-rêt de Retz, dans le roman

d'Alexandre Dumas « Catherine Blum ».

La mise en valeur de ce patri-moine de la forêt ne fait que commencer. « Quelle fonction lui don-ner? Doit-on garder les annexes du bâtiment qui furent rajoutées en-suite? Jusqu'où va-t-on pour re-mettre en valeur le site? Ce sont les principales questions qui ne sont pas actuellement tranchées », relève Jérôme Jaminon, Néanmoins, le principe de la préservation du site est acté. « Un diagnostic, effec-

site est acté. « Un diagnostic, effec-tué par un cabinet spécialisé, est par ailleurs en cours, afin de savoir comment protéger le bâti (état de la charpente, besoin de ventila-tion des locaux, etc.). » Concernant les futures fonctions de la maison, elles sont en discus-sion, et devraient être inscrites dans le schéma d'actions de visite de la forêt, attendu pour 2025-2026. Pour valoriser le site, un facteur important devra être pris en compte : le bruit des véhicules en compte : le bruit des véhicules sur la route nationale, qui em-pêche d'en faire un lieu où l'on s'arrête longtemps. 🗖

Un intérêt patrimonial mais avec une contrainte sonore

Bien qu'elle soit inoccupée depuis de nombreuses années, la Maison-Neuve est dans l'inventaire du patrimoine remarquable de la forêt. Lors de la candidature au label « forêt d'exception » de la forêt de Retz, obtenu en 2022, elle est citée comme telle. « Trois bâtiments datant des 18° et 19° siècles revêtent un intérêt au titre du patrimoine historique : les maisons forestières de Maison-Neuve, de la Croix-Morel, et du Rond-de-la-Reine », relève-t-on en page 66 de ce dos-sier. « Maison-Neuve, la seule vacante actuellement, est l'ancien poste forestier sur la route de Soissons mar-

quant l'entrée de l'ancien parc de chasse, auquel Alexandre Dumas fait référence dans ses souvenirs. » Le dossier de candidature au label précise toutefois que « sa situation en bord de route nationale stérilise tout projet d'envergure à vocation touristique ou d'accueil du public compte tenu de la pollution sonore occasion née par les véhicules. » Parmi les pistes de réflexion pour son utilisation, il est indiqué : « À proximité de la route d'Artagnan (itinéraire de randonnée à cheval, NDLR), le lieu pourrait constituer une halte ponctuelle pour les cavaliers. »